

Les déchets radioactifs sont classés en grandes catégories selon leur niveau de radioactivité et leur durée de vie. À chaque catégorie correspond un mode de traitement spécifique et une élimination vers une filière appropriée dont la France est d'ores et déjà dotée. Les filières opérationnelles sont :

- Le **Cires** (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage de l'Aube) dédié à un stockage de surface des déchets d'exploitation et de démantèlement des installations nucléaires (dénommés déchets TFA).
- Le **CSA** (Centre de stockage de l'Aube) dédiés aux déchets faiblement radioactifs à vie courte. Ce second centre, également réservé à un stockage de surface, permet la surveillance des déchets pendant environ 300 ans avant leur remise dans le domaine public.

Les déchets hautement radioactifs (dénommés **MA ou TA**), constitués des rebuts de retraitement du combustible usé et conditionnés en conteneurs inox, sont actuellement entreposés sur le site de La Hague, en attente d'être expédiés vers le stockage profond CIGÉO, lorsque ce centre entrera en fonction.

Un autre centre de stockage est actuellement à l'étude pour les déchets de faible activité à vie longue (> 31 ans). En attendant, ces derniers sont entreposés dans des installations spécifiques sur leur site de production.

		Déchets dits à vie très courte contenant des radioéléments de période < 100 jours	Déchets dits à vie courte dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période ≤ 31 ans	Déchets dits à vie longue contenant majoritairement des radioéléments de période > 31 ans
Centaines de Bq/g Millions de Bq/g Milliards de Bq/g	Très faible activité (TFA)	Gestion de décroissance radioactive sur le site de production <i>puis élimination dans les filières de stockage dédiées aux déchets conventionnels</i>	Recyclage ou stockage dédié en surface <i>(installation de stockage du centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage de l'Aube)</i>	
	Faible activité (MA)		Stockage de surface (centre de stockage des déchets de l'Aube)	Stockage à faible profondeur <i>(à l'étude dans le cadre de la loi du 28 juin 2006)</i>
	Moyenne activité (MA)			
	Haute activité (HA)	Non applicable ¹	Stockage en couches géologiques profonde (en projet dans le cadre de la loi du 28 juin 2006)	

¹ Les déchets de haute activité à vie très courte n'existent pas

Classification des déchets radioactifs et des filières de gestion associés

Pour en savoir plus : [lien vers la fiche argumentaire](#)

